



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Résumé de la Stratégie nationale bas-carbone n°3

Juillet 2026



STRATÉGIE FRANCAISE ÉNERGIE CLIMAT

SOMMAIRE

p. 1 Introduction et définitions

p. 6 Objectifs et orientations de politiques publiques sectorielles

Transports

Agriculture

Industrie

Bâtiments

Énergie

Déchets

Puits de carbone et UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie)

p. 21 Devenir le premier pays à fixer un objectif en empreinte pour réduire notre impact global et développer notre politique industrielle

Empreinte carbone

p. 24 Objectifs et orientations de politiques publiques transversales

Vers des services publics exemplaires : piloter la décarbonation au cœur de l'action publique

Accompagner les entreprises pour une économie décarbonée et compétitive

Accompagner la transition climatique des territoires

Faire de chaque citoyen un acteur de la transition écologique de notre pays

Une mobilisation des collectivités, de l'état et des acteurs privés pour un aménagement durable des territoires

Contribution du secteur de la recherche scientifique à l'atténuation du changement climatique

Former professionnellement plus de 200 000 personnes par an pour réussir la transition bas-carbone

Une mobilisation de tous les acteurs pour financer une transition juste

Réduire l'empreinte carbone du numérique

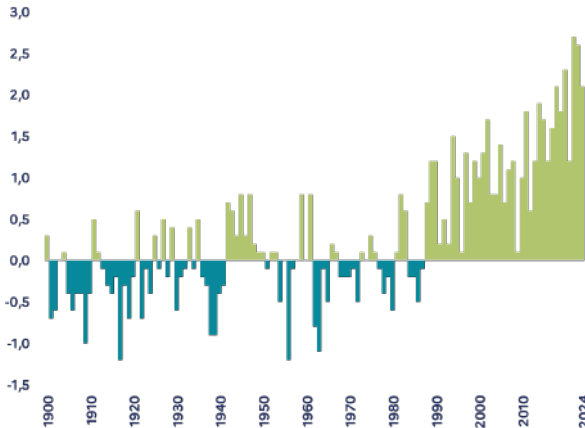
p. 31 Impacts, bouclages, et défis

Impacts économiques de la transition bas-carbone

Évaluation environnementale stratégique de la SNBC 3

Bouclages électricité et biomasse

Évolution de la température moyenne annuelle
en France métropolitaine depuis 1900
(Météo France, 2025)

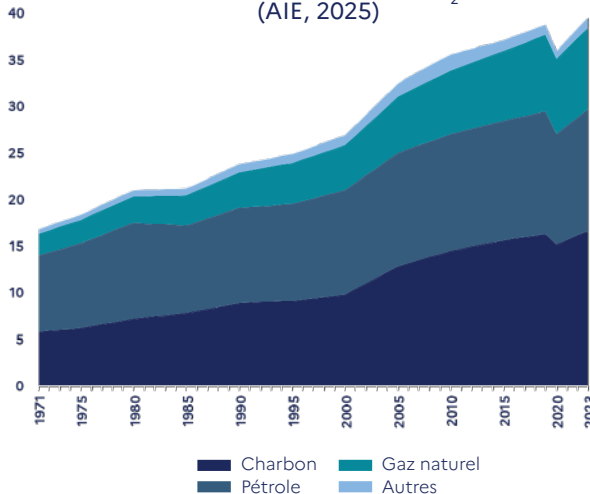


LE CLIMAT EST EN TRAIN DE CHANGER...

Le changement climatique est aujourd'hui une **réalité observée partout dans le monde**.

Les dix dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

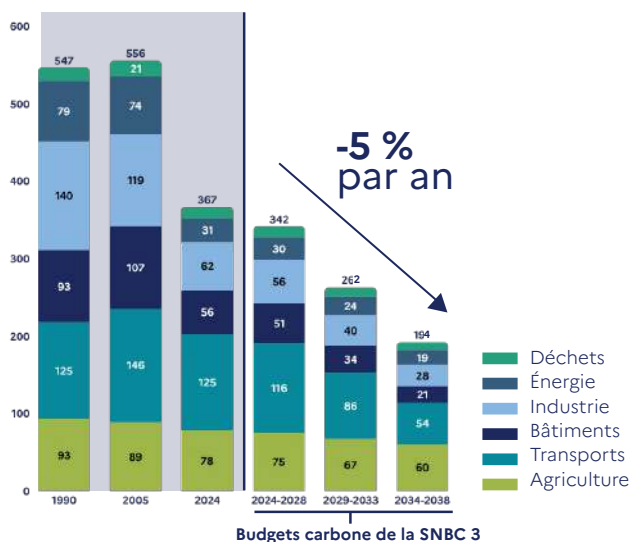
Émissions de GES par combustible
dans le monde, en Gt CO₂e
(AIE, 2025)



... À CAUSE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

Les **activités humaines**, comme l'utilisation des énergies fossiles, émettent des gaz à effet de serre.

Ces gaz s'accumulent dans l'**atmosphère** et perturbent l'**équilibre climatique naturel** en retenant davantage de **chaleur**.



LA FRANCE S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS

En 2015, l'accord de Paris a fixé un **objectif mondial** : limiter la hausse de la température bien en dessous de 2 °C et si possible à 1,5 °C.

La France met en œuvre cet engagement à travers sa **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**.

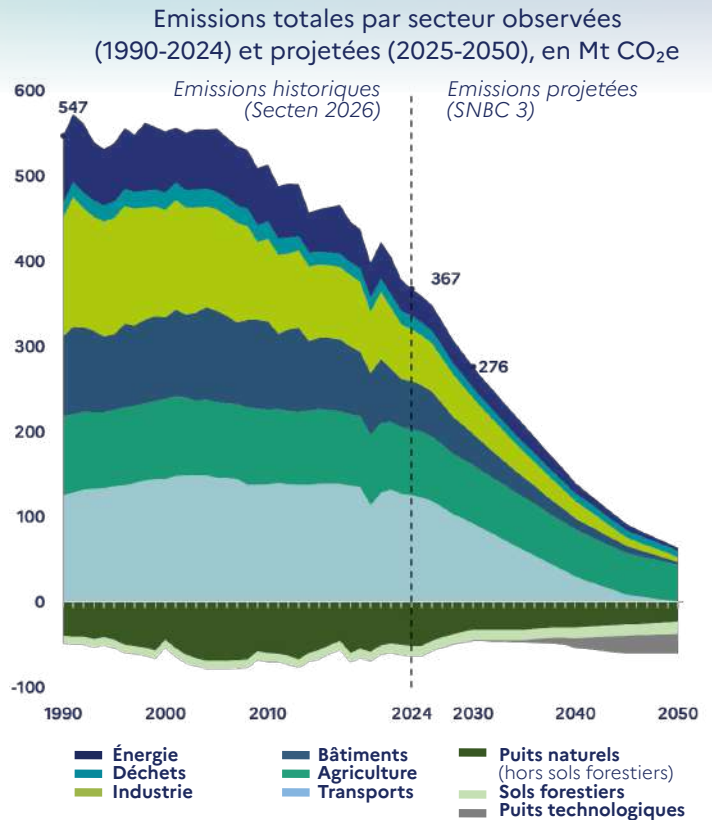
LA SNBC, QU'EST CE QUE C'EST?

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la **feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et accroître ses puits de carbone.**

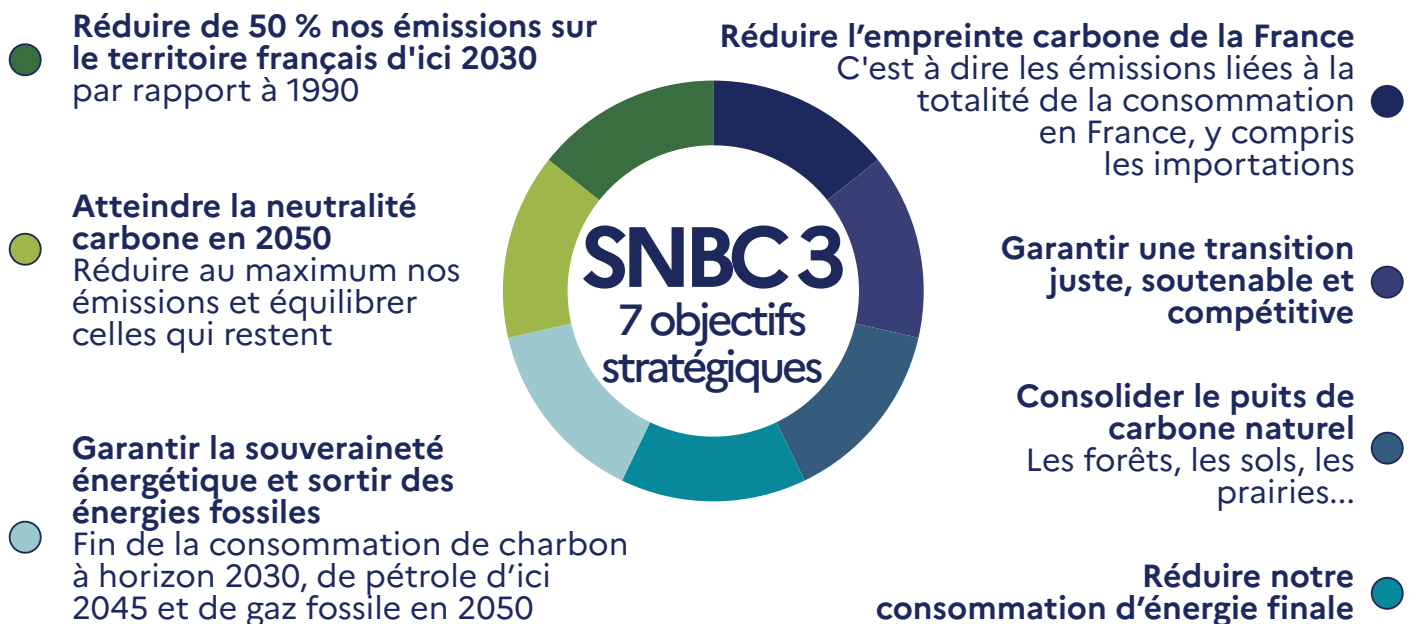
La SNBC est révisée tous les 5 ans, grâce à un **processus de concertation** de l'ensemble des acteurs et de consultations publiques.

Elle repose sur un **scénario de référence** qui traduit les orientations retenues en trajectoires d'émissions et de consommation d'énergie.

Elle fixe les **budgets carbone**, c'est à dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser, et des objectifs et orientations pour tous les secteurs.



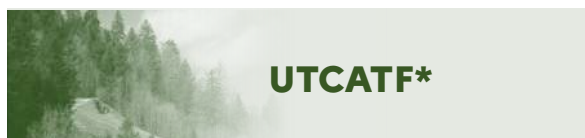
QUELS SONT LES OBJECTIFS POUR ACCÉLERER L'ACTION CLIMATIQUE?



LA SNBC 3, UNE MOBILISATION DE TOUS POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Atteindre la neutralité carbone nécessite la **mobilitation de l'ensemble des secteurs économiques et des acteurs de la société.**

ORIENTATIONS SECTORIELLES



La SNBC contient des objectifs et des orientations de politiques publiques pour chacun des secteurs et des acteurs.

ORIENTATIONS TRANSVERSALES



ORIENTATIONS EN EMPREINTE CARBONE

La France devient le **premier pays à se fixer un objectif chiffré pour réduire son empreinte carbone**, c'est à dire les émissions qui sont liées à notre consommation, issues pour moitié de l'étranger.



*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS, CE SONT DES BÉNÉFICES CONCRETS



Au-delà de ses bénéfices pour le climat, la transition bas-carbone renforce la **souveraineté énergétique**, soutient **l'économie** et le **pouvoir**

d'achat, améliore la **qualité de l'air** et la **santé**, et contribue à préserver la **biodiversité** et les **milieux naturels**.



SOUVERAINETÉ

57,8 Mds€ de facture énergétique en 2024, dont l'essentiel lié aux **énergies fossiles importées**. **Électrifier et décarboner** permettrait d'économiser **22 à 39 Mds€** d'importations fossiles d'ici 2030.

ÉCONOMIE

L'impact économique de la transition bas-carbone est bien inférieur au **coût de l'inaction climatique**, qui pourrait **réduire le PIB de 8,5 points d'ici 2050**.

BIODIVERSITÉ

La transition bas-carbone contribue à préserver la **biodiversité** et la **qualité de l'eau** en réduisant les **pollutions**, l'**artificialisation** et les **changements d'usage des sols**.

SANTÉ

La transition bas-carbone réduira les **risques liés au changement climatique**, ainsi que la pollution de l'air et ses effets sur la santé.

ACCÉLERER L'ÉLECTRIFICATION DES USAGES ET SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES



En avril 2026, dans un contexte de fortes tensions internationales et de hausse des risques liés aux importations d'énergies fossiles, le gouvernement a présenté un **plan pour accélérer l'électrification des usages**. Son objectif : **renforcer notre indépendance énergétique** tout en **réduisant les émissions de gaz à effet de serre**.

Élaboré avec les acteurs concernés dans le cadre de la planification écologique, ce plan comprend **22 mesures concrètes** visant les secteurs les plus dépendants des énergies fossiles : **les transports, les bâtiments, l'industrie et l'artisanat**. Il doit permettre une **mobilisation collective** et constituer un tournant dans notre rythme de sortie des énergies fossiles.



1 000 000
POMPES A CHALEUR
installées en 2030



Jusqu'à
100 000 €
DE SOUTIEN
pour les poids lourds
électriques



50 000
VÉHICULES
ÉLECTRIQUES
neufs supplémentaires loués en
2026 à des ménages modestes

OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

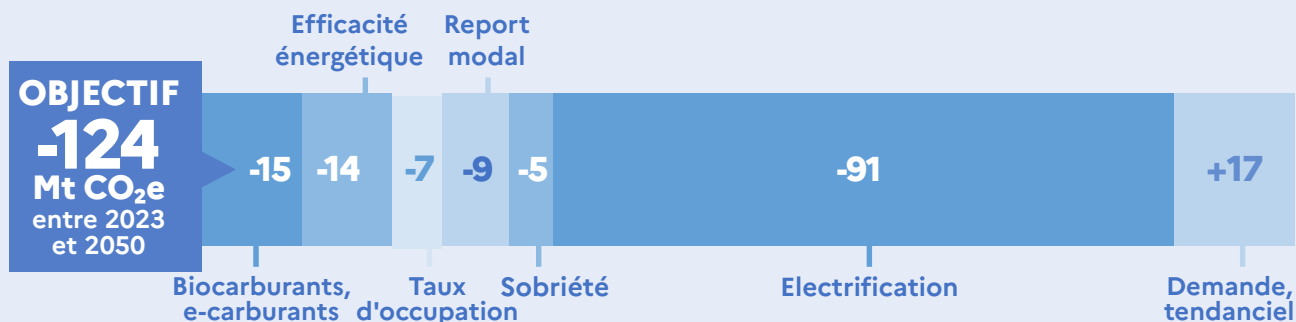
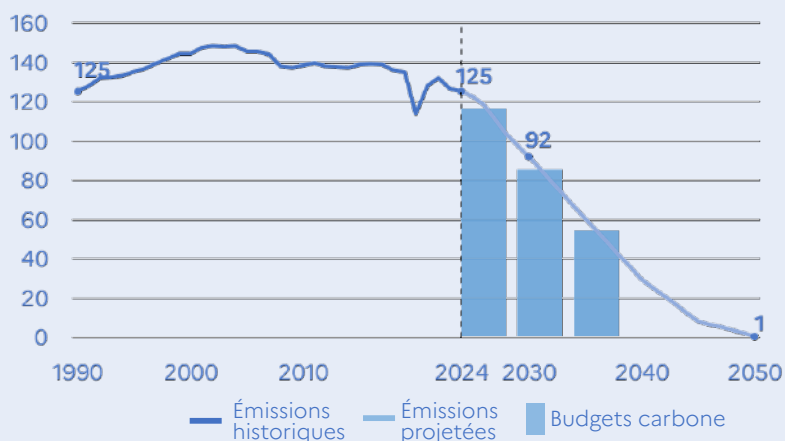
TRANSPORTS

Assurer la transition écologique dans la mobilité et le transport de marchandises

En 2024, le transport a émis 125 Mt CO₂e, soit 34 % des émissions brutes françaises.

L'objectif est de réduire ces émissions de **26 % d'ici 2030** (92 Mt) par rapport à 1990 (125 Mt) puis d'atteindre la **quasi-neutralité en 2050**, avec des émissions résiduelles de 0,6 Mt CO₂e, principalement pour l'aviation domestique.

Émissions du secteur des transports (observées et projetées, en Mt CO₂e)



Les objectifs pour le transport domestique de voyageurs



66 %

- 66 % de voitures électriques neuves dans les ventes en 2030.
- 15 % du parc roulant électrique en 2030.
- 1 millions de véhicules électriques produits en France en 2030.
- Tripler le nombre de trajets covoiturés entre 2019 et 2027.



90 %

- 90 % d'autobus électriques dans les ventes de véhicules neufs en 2030.
- 100 % d'autobus électriques dans les ventes de véhicules neufs en 2035.
- 30 % d'autocars électriques dans les ventes de véhicules neufs en 2030.



x3

- Favoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes actifs.
- Tripler la mobilité à vélo entre 2019 et 2030.

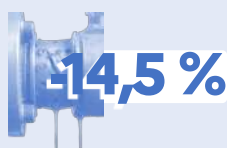
Les objectifs pour le transport domestique de marchandises



- Atteindre **51 %** des véhicules utilitaires légers neufs électriques en 2030 (12 % du parc roulant).
- Atteindre **50 %** de poids lourds électriques dans les ventes de véhicules neufs en 2030 (10 % du parc roulant).



- Doubler la part modale du fret ferroviaire et augmenter de **50 %** la part modale du fluvial d'ici 2030 par rapport à 2019.



- Réduire de **14,5 %** l'intensité carbone de l'énergie utilisée dans le secteur des transports en 2030 (par rapport à la référence de 94 g CO₂/MJ).

Les objectifs pour les soutes internationales



- La décarbonation des soutes internationales d'ici 2050 reposera sur le **déploiement de carburants durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande**. Il restera une part d'énergies fossiles en 2050.

Décarboner les transports, c'est aussi...

Un air plus sain

Moins de voitures polluantes et plus de mobilité propre réduisent les émissions nocives.

Moins de bruit et de nuisances

L'électrification des véhicules réduit le bruit en ville et améliore le cadre de vie.

Plus de choix pour se déplacer

Développement des transports en commun, du vélo et du covoiturage pour des trajets plus simples, économiques et accessibles.

Des économies pour les ménages

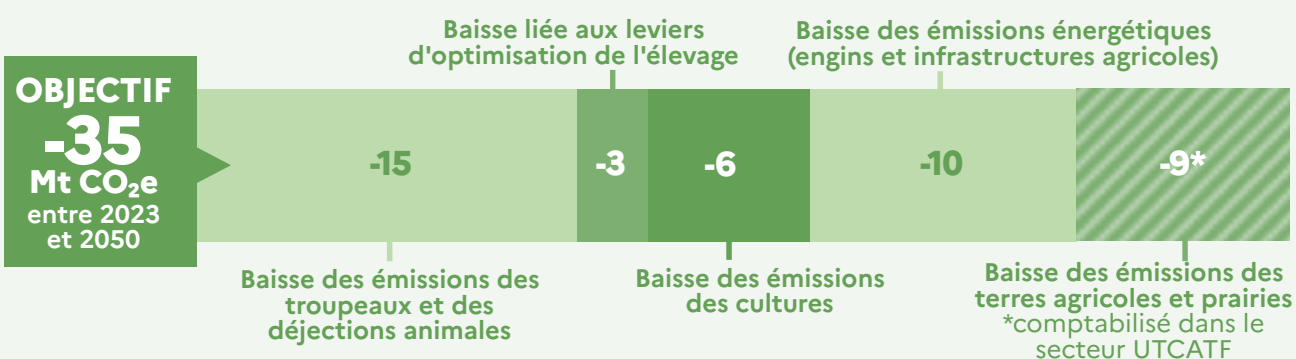
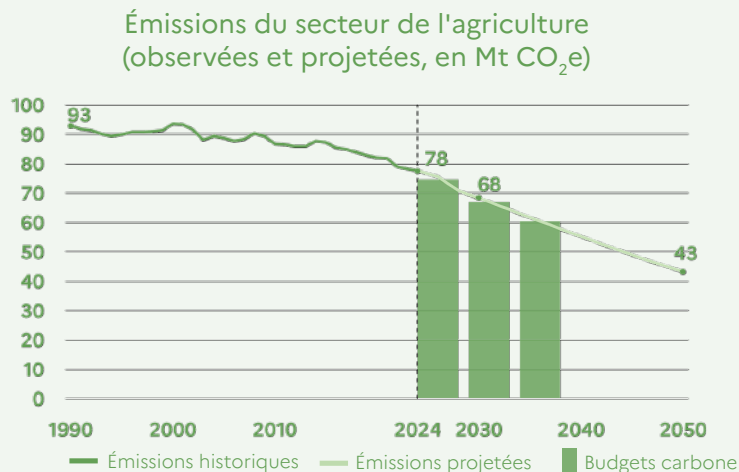
Moins de carburant, plus d'efficacité : des déplacements moins coûteux au quotidien.

AGRICULTURE

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles

En 2024, l'agriculture a émis 78 Mt CO₂e, soit 21 % des émissions brutes françaises.

Ces émissions doivent diminuer de **26 % d'ici 2030** (68 Mt) et de **53 % d'ici 2050** (43 Mt) par rapport à 1990 (93 Mt).



Alimentation

Hypothèses d'évolution des régimes alimentaires

Évolution progressive vers des régimes alimentaires conformes aux repères du **Programme national nutrition santé**, c'est-à-dire notamment :



- Une augmentation de la consommation de fruits et légumes, de légumineuses, de fruits à coque et de céréales complètes.
- Augmentation de la consommation par personne de fruits et légumes : +10 % à horizon 2030 et +23 % à horizon 2050, par rapport à 2020.
- Multiplication par 2 de la consommation de légumineuses à horizon 2030 et par 4 à horizon 2050, par rapport à 2020.



- Une consommation suffisante et limitée de poisson et de produits laitiers.



- Une limitation de la consommation de viande et de charcuterie et une réduction de la consommation de viande importée.



Pour éviter les **fuites de carbone**, les politiques publiques devront notamment se focaliser sur la **baisse des importations de viande**.

Une agriculture plus durable, c'est aussi...

Une meilleure santé

Moins de pesticides dans nos assiettes et une meilleure qualité nutritionnelle.

Une biodiversité préservée

Des pratiques agroécologiques qui protègent la faune et les insectes.

Des sols vivants et fertiles

Moins d'engrais minéraux, plus de haies et de cultures intermédiaires qui protègent la terre.

Les objectifs pour les cultures

Faire évoluer les systèmes de production en grandes cultures :

- Développer les systèmes agroécologiques sur environ 36 % des surfaces en 2030 et 50 % en 2050, par rapport à 7,8 % en 2020.
- En particulier, développer l'agriculture biologique sur environ 21 % des surfaces en 2030 et 25 % en 2050, par rapport à 5,8 % en 2020.
- Déployer les techniques d'agriculture de précision sur 15 % de surfaces supplémentaires en 2030 et 25 % en 2050 (5 % en 2020).

Développer les légumineuses

- Atteindre 10 % de la SAU cultivée en légumineuses d'ici au 1er janvier 2030.

Réduire la consommation des engrais minéraux azotés

- Réduire la consommation d'engrais minéraux azotés de 30 % en 2030 et de 54 % en 2050 par rapport à 2020, grâce à la diversification des sources d'azote et une optimisation de son usage.

Les objectifs pour les machines et bâtiments agricoles

Décarboner les machines et les bâtiments agricoles

- A court terme, dans le cadre du plan d'électrification, soutenir 150 engins agricoles électriques fabriqués en Europe et atteindre 400 ha de serres maraîchères et horticoles équipées de pompes à chaleur d'ici 2030.
- Supprimer toute consommation énergétique fossile à horizon 2050.

Les objectifs pour les élevages

Renforcer l'autonomie protéique des élevages

- Réduire de 50 % les importations de soja à horizon 2030 par rapport à 2020.
- Atteindre l'autonomie protéique nationale en 2050.

Augmenter le pâturage

- Évolution des systèmes bovins laitier en pâturage dominant de 18 % en 2020 à 45 % en 2030.
- Poursuivre cette évolution à horizon 2050, afin de préserver les prairies permanentes, en particulier productives.

Réduire l'intensité carbone de l'élevage

- Généraliser la couverture des fosses à lisier et développer la méthanisation des effluents.
- Diminuer les émissions par tête de la fermentation entérique (ajustement des rations, optimisation de la conduite des troupeaux, sélection génétique).

Les objectifs pour le gaspillage et les déchets alimentaires

Réduire le gaspillage et les déchets alimentaires

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2015.
- Réduire les déchets alimentaires de 30 % (distribution, restauration et ménages) et de 10 % (industrie agroalimentaire) d'ici 2030, par rapport à la moyenne 2021-2023.

Les objectifs pour le stockage de carbone dans les sols agricoles

Développer les haies et l'agroforesterie

- Mettre en œuvre le pacte en faveur de la haie : +50 000 kilomètres linéaires nets de haies à horizon 2030 par rapport à 2020 ; poursuite de la dynamique à horizon 2050.
- Atteindre 100 kha de surfaces de terres arables et prairies avec agroforesterie intraparcellaire en 2030, et 300 kha en 2050, réparties équitablement entre les terres arables et les prairies.

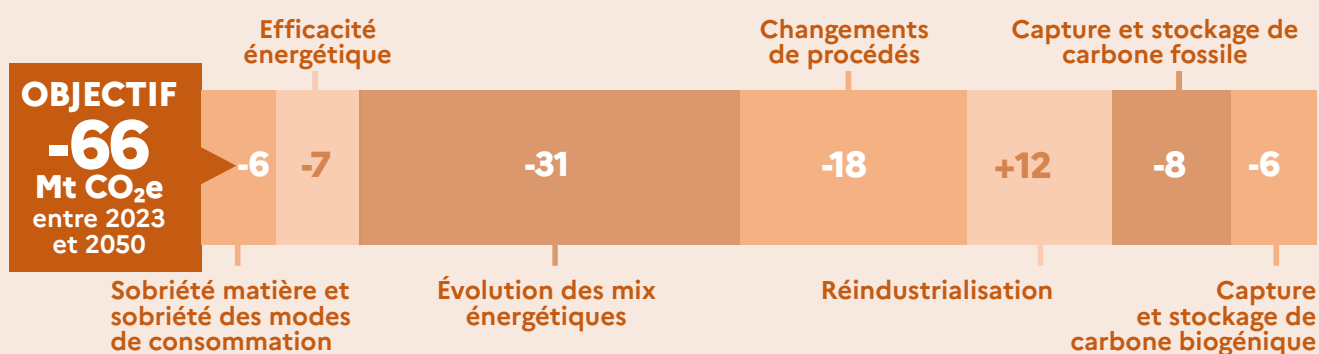
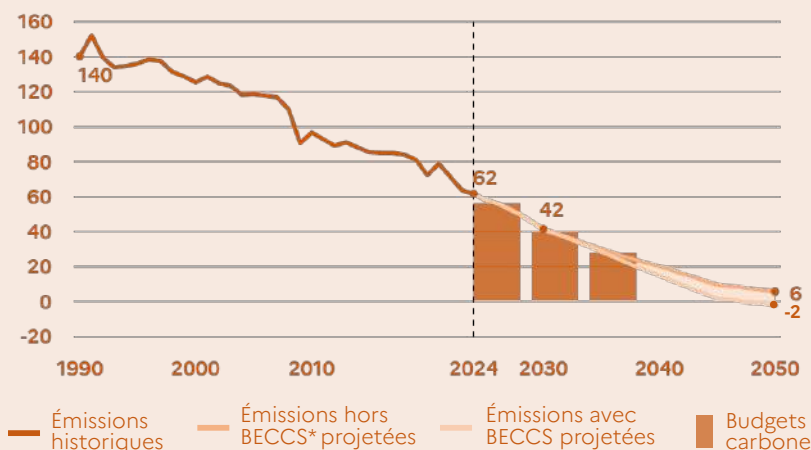
INDUSTRIE

Réindustrialiser en décarbonant la production

En 2024, l'industrie a émis 62 Mt CO₂e, soit 17 % des émissions brutes françaises.

Ces émissions doivent baisser de **70 % d'ici 2030** (42 Mt) et de **96 % d'ici 2050** (6 Mt) par rapport à 1990 (140 Mt), hors puits technologiques.

Émissions du secteur de l'industrie (observées et projetées, en Mt CO₂e)



Les objectifs pour le mix énergétique de l'industrie



55 %

Atteindre une part d'électricité d'au moins 55 % en 2050.

1,6 points

Augmenter la part d'ENR dans la consommation énergétique de l'industrie d'1,6 points par an entre 2021 et 2030.



10 TWh

Atteindre 10 TWh de chaleur produite par des CSR en 2030, en substitution du charbon, des produits pétroliers et du gaz fossile.



Augmenter significativement la consommation de biomasse solide, pour les usages industriels en cohérence avec la hiérarchisation des usages de la biomasse.

*BECCS = Bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone

Les objectifs pour le secteur de l'industrie



Sobriété matière et sobriété des modes de consommation

- **Faire évoluer les modes de consommation** pour diminuer les besoins de production des processus intensifs en carbone.
- **Réduire le contenu matière des productions industrielles** avec des mesures de sobriété matière.



Efficacité énergétique

- Accroître l'**efficacité énergétique des sites industriels français**.



Réduire l'empreinte carbone française à travers la réindustrialisation verte

- **Relocaliser des filières stratégiques** essentielles à la décarbonation
- Encourager le **"made in France"** et le **"made in Europe"**.



20 TWh

Changer les procédés industriels

- Atteindre environ **5 TWh de consommation** (énergétique et non énergétique) d'**H₂ électrolytique en 2030**, et environ 20 TWh à horizon 2050.
- **Décarboner les autres procédés** : DRI* pour l'acier, réduire le taux de clinker du ciment, réduire les émissions des gaz fluorés et de protoxyde d'azote, etc.



**20 - 30
Mt CO₂e**

Augmenter le volume de carbone capté

- Capturer **4 à 8 Mt CO₂e par an** dans l'industrie à horizon 2030, et entre **20 et 30 Mt CO₂e par an** dans l'industrie à horizon 2050, dont environ **50 % d'origine biogénique**.

Décarboner l'industrie, c'est aussi...

Améliorer la qualité de l'air

L'électrification et l'efficacité énergétique réduisent les fumées et polluants industriels.

Renforcer notre tissu industriel économique

Une industrie plus propre qui relocalise des emplois et soutient la souveraineté industrielle.

*DRI = Direct Reduced Iron, minerai de fer préréduit

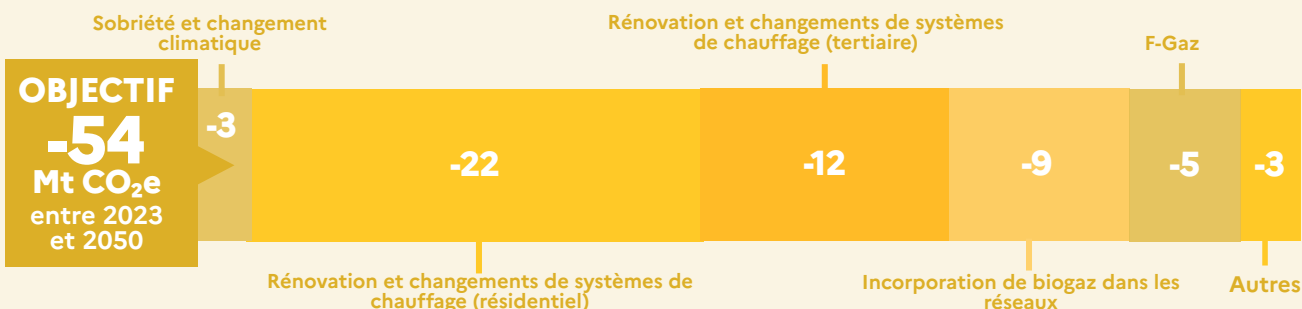
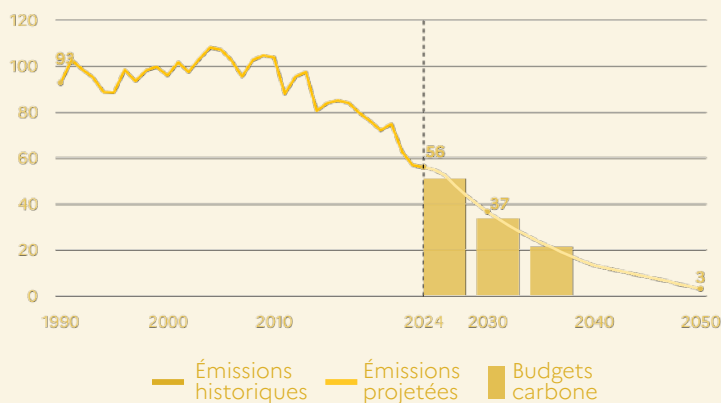
BÂTIMENTS

Rénover le parc de bâtiments pour réduire les émissions, améliorer le confort des occupants et réduire les factures énergétiques

Le secteur des bâtiments a émis 56 Mt CO₂e en 2024, soit 15 % des émissions brutes de la France.

Ces émissions devront être réduites de **61 % en 2030** (37 Mt) et de **97 % en 2050** (3 Mt) par rapport à leur niveau de 1990 (93 Mt).

Émissions du secteur des bâtiments (observées et projetées, en Mt CO₂e)



Les objectifs pour les bâtiments résidentiels

Sortie des chaudières fioul

Diminuer d'au moins 60 % le parc de chaudières fioul dans les logements entre 2023 et 2030 puis sortir des chaudières fioul.

-60%



Remplacement progressif des chaudières à gaz

Diminuer d'au moins 20 % le parc de chaudières gaz dans les logements entre 2023 et 2030, et remplacer la majorité des chaudières à gaz d'ici 2050 par des solutions décarbonées.

Installer massivement des pompes à chaleur dans les logements

Environ 9 millions de PAC dans le parc en 2030, puis installer 1 million de PAC par an à partir de 2030.



9M

Rénovation des logements

Atteindre 700 000 rénovations performantes par an entre 2025 et 2030, dont 250 000 rénovations d'ampleur ciblant les logements les moins performants.

250 000



Évolution vers un parc performant

Rénover le parc de logements pour obtenir un parc composé majoritairement de DPE A, B voire C.

Éradiquer les passoires énergétiques à l'horizon 2035-2040.



Les objectifs pour le secteur des bâtiments



Appliquer la RE 2020

Décarbonation des matériaux et promotion des matériaux biosourcés lors de la construction de nouveaux bâtiments.



Sobriété énergétique

Respecter les **températures de consigne** (19 °C chaud, 26 °C froid), maîtriser l'**effet rebond** post-rénovation.



Réseaux de chaleur urbain

Déployer massivement les **réseaux de chaleur urbain** pour atteindre les objectifs de la PPE 3. En particulier, atteindre 5,8 millions de logements raccordés en 2035.



Climatisation et fluides frigorigènes

Maîtriser la **hausse de la consommation énergétique de la climatisation** liée à l'**augmentation des besoins en refroidissement** et décarboner les **fluides frigorigènes** en lien avec la réglementation européenne F-Gaz.

Les objectifs pour les bâtiments tertiaires



Action énergétique

Baïsser les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** en cohérence avec les objectifs du dispositif éco énergie tertiaire.



Sortie des chaudières fioul

Diminuer de **85 % des surfaces tertiaires chauffées au fioul** entre 2020 et 2030.



Remplacement progressif des chaudières à gaz

Diminuer de **17 % des surfaces tertiaires chauffées au gaz** entre 2020 et 2030 et de 85 % entre 2020 et 2050.

Décarboner les bâtiments, c'est aussi...

Alléger les factures d'énergie

Une meilleure isolation et des systèmes de chauffage plus performants réduisent durablement la consommation et les dépenses des ménages.

Améliorer la santé et le confort

Des logements mieux isolés et bien chauffés, plus agréables en hiver comme en été, qui protègent des vagues de chaleur et de la précarité énergétique.

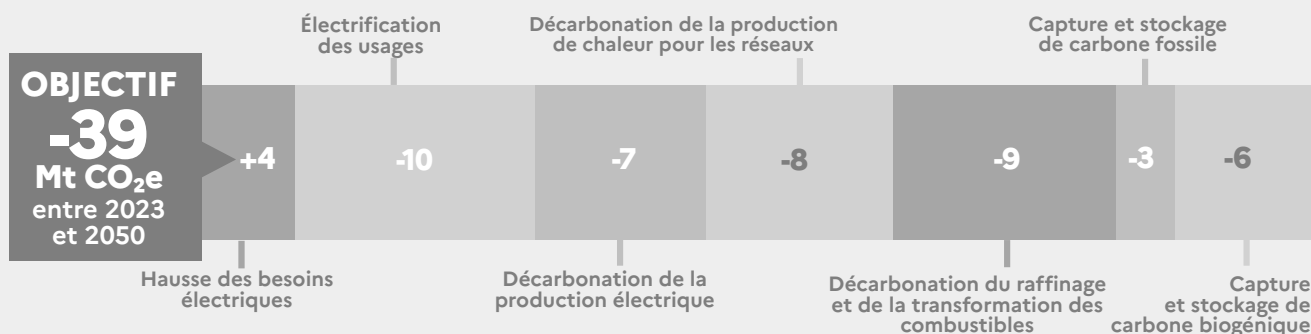
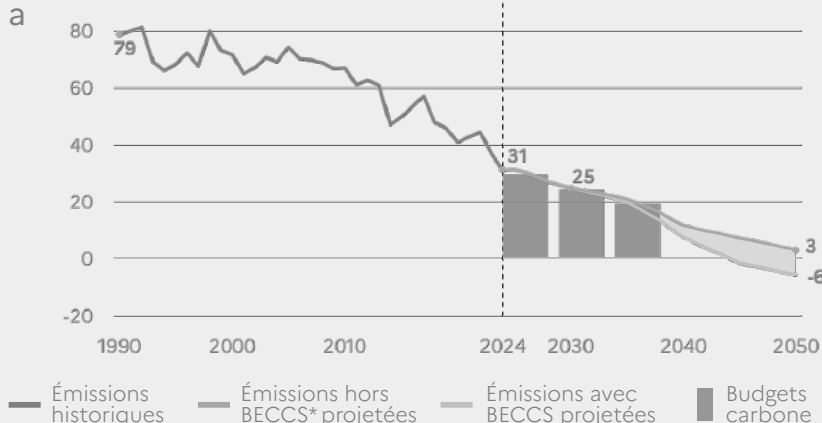
ENERGIE

Garantir la disponibilité d'énergie décarbonée pour la transition

Le secteur de la production et de la transformation d'énergie a émis 31 Mt CO₂e en 2024, soit 10 % des émissions brutes françaises.

Ces émissions devront être réduites de **69 % en 2030** (25 Mt) et **96 % en 2050** (3Mt) par rapport à leur niveau de 1990 (79 Mt), hors puits technologiques.

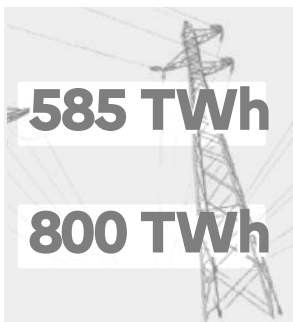
Émissions du secteur de la production et de la transformation d'énergie (observées et projetées, en Mt CO₂e)



La feuille de route de sortie des énergies fossiles

- 2027**
Sortie de la production électrique de charbon
- 2040**
Sortie de la production de pétrole brut et de gaz fossile sur le territoire national
- 2045**
Sortie du pétrole
- 2050**
Sortie du gaz fossile

Les objectifs pour la production et la transformation d'énergie



Production d'électricité

- Atteindre **585 TWh de production électrique décarbonée en 2030**. Les objectifs par filière sont fixés par la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**.
- Atteindre un **mix électrique décarboné à 100 % d'ici 2050, et environ 800 TWh de production électrique** à cet horizon pour répondre à une consommation équivalente.



Production de chaleur

- Développer des **capacités de production de chaleur décarbonée** et des réseaux de chaleur en cohérence avec les objectifs de la PPE.



100 TWh

Bio-énergies

- Développer la production de **biocarburants, bois-énergie et biométhane** en cohérence avec les orientations fixées par la PPE.
- Poursuivre les dynamiques pour atteindre autour de **105 TWh PCS de biométhane** par méthanisation et une dizaine issue des **nouvelles filières de gaz bas-carbone**.



8 GW

Hydrogène

- Installer jusqu'à **4,5 GW d'électrolyseurs en 2030 et jusqu'à 8 GW en 2035**, comme prévu par la Stratégie nationale de l'hydrogène décarboné.



Exploitation et raffinage d'hydrocarbures

- **Arrêter la production de pétrole brut et de gaz fossile** sur le territoire national en 2040.
- Décarboner le raffinage et développer les bioraffineries.



Captage de carbone

- Installer entre **8,5 et 16 Mt CO₂e de capacités de captage de CO₂** principalement biogénique (~80 %).

Une énergie plus propre, c'est aussi...

Une souveraineté énergétique renforcée

La sortie des énergies fossiles et le déploiement d'énergies décarbonées sur le territoire national renforce notre souveraineté et crée des emplois.

Des territoires plus résilients

grâce à la diversification des sources d'énergie et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées.

*BECCS = Bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone

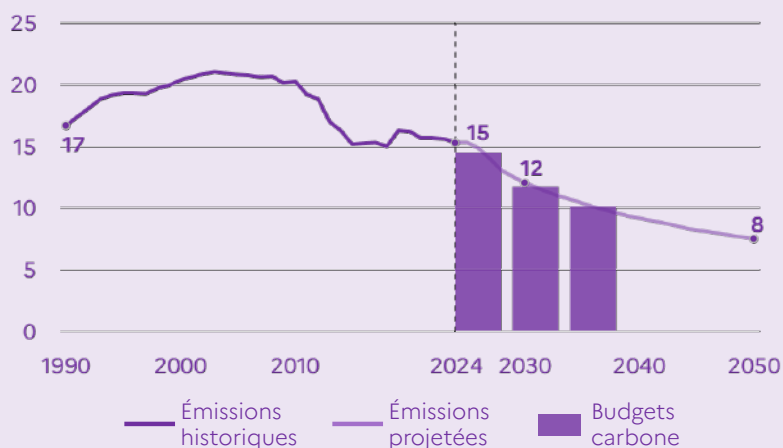
DÉCHETS

Garantir la gestion durable des déchets

Le secteur des déchets a émis 15 Mt CO₂e en 2024, soit 4 % des émissions brutes de la France.

Ces émissions devront être réduites de **28 % en 2030** (12 Mt) et de **55 % en 2050** (8 Mt) par rapport à leur niveau de 1990 (17 Mt).

Émissions du secteur des déchets
(observées et projetées, en Mt CO₂e)



Amélioration du taux de captage en ISDND*

OBJECTIF
-8
Mt CO₂e
entre 2023
et 2050

Réduction des volumes et évolution
de la composition des déchets

Les objectifs pour le secteur des déchets



Volume de déchets

- Diminuer les volumes de déchets produits : -5 % de DAE (déchets d'activités économiques) et -15 % de DMA (déchets ménagers et assimilés) produits en 2030 par rapport à 2010.
- Diminuer de **40 % le volume de déchets stockés en ISDND entre 2022 et 2030** et de 70 % entre 2022 et 2050.
- Réduire les volumes de **déchets plastiques**.



Tri à la source des bio déchets

- Sécuriser la mise en œuvre de l'**obligation de tri à la source des biodéchets** (les déchets stockés en ISDND deviennent donc de plus en plus inertes).

Encourager la valorisation matière

*ISDND : Installation de stockage
de déchets non dangereux



4 Mt

Valorisation énergétique

- Accompagner la montée en puissance de la **filière des combustibles solides de récupération (CSR)** (4 Mt traités en 2030), l'amélioration du **taux de captage du biométhane en ISDND**, l'incinération avec valorisation énergétique.



95 %

Raccordement à des systèmes de traitement des eaux usées (STEP)

- Augmenter le raccordement de la population à une STEP en cohérence avec la directive européenne « eaux résiduaires urbaines ».

Décarboner la gestion et le traitement des déchets, c'est aussi...

Protéger nos sols et nos paysages

Réduire et mieux gérer nos déchets peut réduire la pollution des terres et des milieux naturels.

Limitier le gaspillage des ressources

Réparer, réutiliser et recycler permet de préserver les matières premières et les écosystèmes.

Préserver des emplois locaux

Le tri, le recyclage et la réparation soutiennent l'économie circulaire sur le territoire.

PUITS DE CARBONE NATURELS - UTCATF*

*UTCATF =
Utilisation des terres,
changement d'affectation
des terres et foresterie

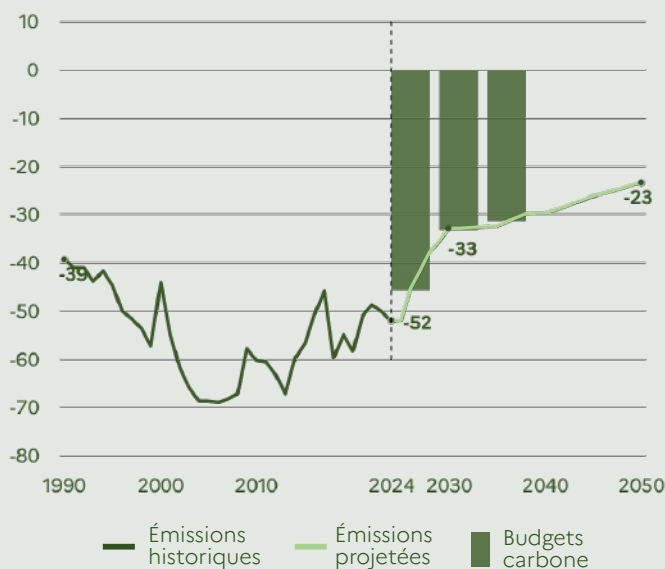
Enrayer la dégradation du puits de carbone naturel en adaptant la forêt et les pratiques agricoles

En 2024, les terres et forêts en France ont absorbé 52 Mt CO₂e par an, principalement grâce au secteur forêt-bois (64 Mt CO₂e).

Ce puits de carbone, en baisse depuis 2013, devra rester autour de **-33 Mt en 2030** et **-23 Mt en 2050**.

Pour y parvenir, le secteur forêt-bois devra maintenir son rôle d'absorption à un niveau proche de -39 Mt CO₂e en 2030 et -25 Mt CO₂e en 2050.

Absorptions du secteur de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (observées et projetées, en Mt CO₂e)



Les objectifs pour le secteur UTCATF

Adapter la forêt française au changement climatique

- Renouveler et adapter 10 % des forêts françaises d'ici 2032, en priorité dans les zones déperissantes, pour créer des forêts plus diversifiées, résistantes au climat et capables de stocker du carbone durablement.
- Défendre les forêts contre les incendies pour conserver les capacités de puits de carbone des peuplements.

Les objectifs pour le secteur UTCATF



Augmenter la surface forestière française

- Augmenter le rythme annuel de boisement pour atteindre 200 000 hectares boisés entre 2030 et 2039 puis maintenir un taux de boisement de 15 000 hectares par an en 2050.



Augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles

- Ralentir le déstockage de carbone dans les sols agricoles afin d'atteindre, d'ici 2050, un équilibre entre les émissions et le puits de carbone.



Développer le puits produits bois

- Accroître l'usage du bois pour stocker 3 Mt CO₂/an d'ici 2030, via une récolte de 60 Mm³ et une meilleure valorisation des déchets bois.



Maintenir les prairies permanentes productives

- Maintenir les prairies permanentes productives à hauteur d'environ 7150 kha de 2020 à 2050, afin de conserver le stockage de carbone qu'elles permettent.



Développer les haies et l'agroforesterie

- Déployer le pacte en faveur des haies (+50 000 km nets d'ici 2030) et développer l'agroforesterie intraparcellaire (100 000 ha en 2030, 300 000 ha en 2050).



Atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050

Maintenir les absorptions naturelles de carbone, c'est aussi...

Stocker durablement du carbone

Le bois utilisé dans la construction garde le carbone piégé sur le long terme.

Préserver la biodiversité

Des écosystèmes vivants où plantes, animaux et pollinisateurs peuvent prospérer.

Renforcer la résilience des territoires

Des forêts gérées durablement limitent les risques d'incendies, de sécheresse et d'inondations.

Protéger l'eau et les sols

Les forêts filtrent l'eau, limitent l'érosion et aident à recharger les nappes phréatiques.

Améliorer le cadre de vie

Des espaces naturels accessibles à tous, bénéfiques pour la santé et le bien-être.

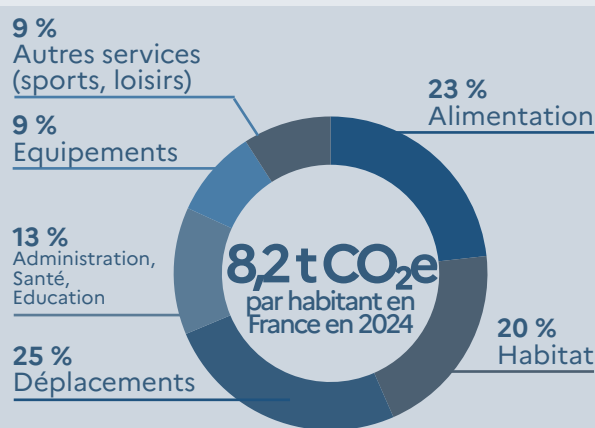
**DEVENIR LE PREMIER PAYS
À FIXER UN OBJECTIF EN
EMPREINTE CARBONE
POUR RÉDUIRE NOTRE
IMPACT GLOBAL ET
DÉVELOPPER NOTRE
POLITIQUE INDUSTRIELLE**

EMPREINTE CARBONE

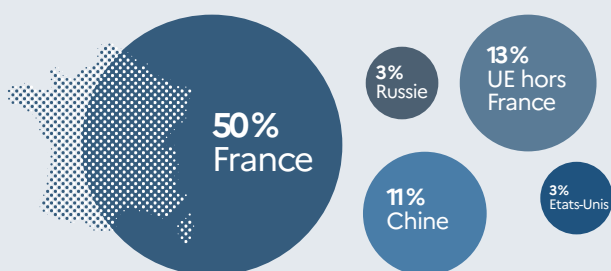
Devenir le premier pays à fixer un objectif en empreinte carbone pour réduire notre impact global et développer notre politique industrielle

Pour la première fois, la SNBC 3 intègre des **objectifs chiffrés indicatifs** sur l'empreinte carbone, qui prend en compte les émissions liées à notre **consommation**, y compris celles **produites à l'étranger** pour les biens que nous **importons**.

En 2024, l'empreinte carbone de la France est estimée à **563 Mt CO₂e**, soit **8,2 tonnes de CO₂e** par habitant.

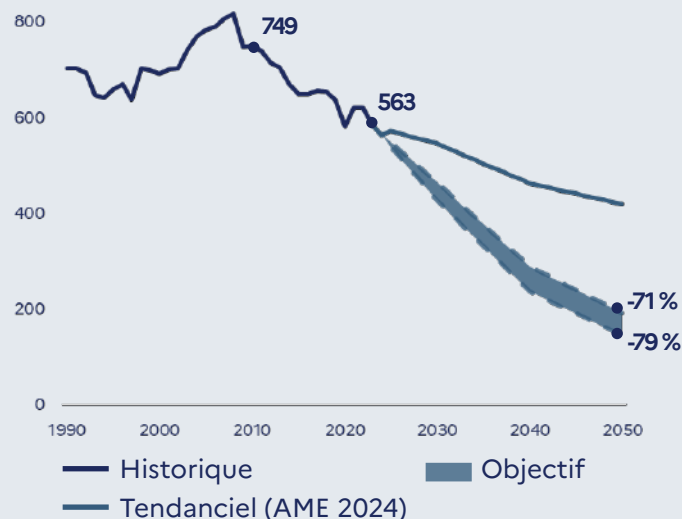


L'ORIGINE DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

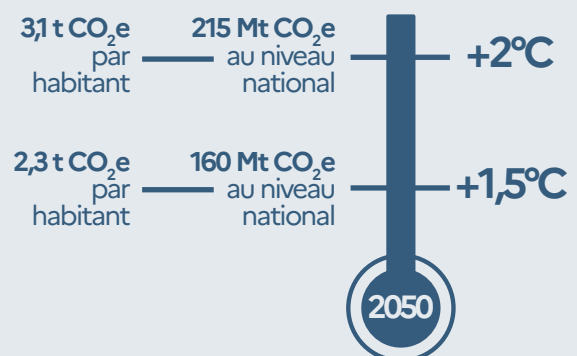


QUEL EST L'OBJECTIF EN EMPREINTE CARBONE?

Evolution de l'empreinte carbone (Mt CO₂e)



La baisse visée est de **-71 % à -79 %** en 2050 par rapport à 2010.



L'objectif est exprimé sous la forme d'une fourchette, **cohérente avec les objectifs de l'accord de Paris et basé sur la science**, pour prendre en compte l'influence de la décarbonation du reste du monde.

Les orientations pour la réduction de l'empreinte carbone

Réduire les émissions directes intérieures



Réduire l'empreinte liée à la consommation

Encourager une consommation plus responsable et limiter la surconsommation
Réduire les émissions importées liées à l'alimentation et améliorer la qualité nutritionnelle
Développer la mutualisation et l'économie de la fonctionnalité
Inciter les acteurs économiques à réduire le contenu carbone de leur chaîne de valeur



Pivoter d'une économie linéaire à une économie circulaire

Promouvoir l'écoconception de biens durables et la réparation
Développer le réemploi, la réutilisation, le tri et le recyclage



Promouvoir l'utilisation de matériaux bas-carbone

Encourager la sobriété matière
Favoriser l'utilisation de matériaux et composants bas-carbone



Réduire le contenu carbone des produits importés

Décarboner les chaînes de valeur de l'Union Européenne et réduire les fuites environnementales liées aux importations
Aligner les accords commerciaux avec l'accord de Paris et assurer une concurrence loyale pour les produits mis sur le marché européen
Renforcer le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)
Protéger l'agriculture française en limitant les fuites environnementales
Mettre fin à la déforestation importée



Favoriser la production de biens en France, via la réindustrialisation verte



Continuer à promouvoir l'approche en empreinte carbone pour une meilleure appropriation à l'international

Inciter à l'adoption d'approches en empreinte au niveau international et européen en complément de l'approche territoriale
Harmoniser et améliorer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone

OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES TRANSVERSALES

SERVICES PUBLICS ÉCORESPONSABLES

Piloter la décarbonation au cœur de l'action publique

- Renforcer le suivi des **bilans d'émissions de gaz à effet de serre** de l'Etat pour tenir la trajectoire de décarbonation.
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des organismes publics, notamment via la **rénovation énergétique des bâtiments**.
- Mettre en œuvre les autres mesures de la **circulaire SPE** (Services Publics Écoresponsables), notamment le verdissement du parc automobile, pour diminuer les émissions de GES des services publics.



L'État, avec ses **2,5 millions d'agents**, représente **12 % de l'empreinte carbone** française.



L'État cherche à réduire ses émissions de **80 % d'ici 2050**, par rapport à 2019.



La **démarche SPE (Services Publics écoresponsables)** accompagne cette transition.



Les entreprises sont des **acteurs clés** pour atteindre les **objectifs de décarbonation**.



L'État les soutient par la **réglementation** et la mise à disposition d'**aides et d'outils ciblés**.



L'État agit pour renforcer la **transparence** et pour orienter les **investissements**.



ENTREPRISES

Vers une économie décarbonée et compétitive

- Accompagner le **respect** par les entreprises de leurs obligations de **transparence climatique**, conciliant ambition et simplification
- Encourager les entreprises à renforcer la **crédibilité** de leurs **plans de transition** via des méthodes reconnues et la SNBC
- Structurer, optimiser et améliorer la **visibilité des aides** à la décarbonation.
- Préserver la **compétitivité** des entreprises dans un modèle bas-carbone
- Assurer la **proportionnalité des règles** pour les TPE-PME-ETI, et un **accompagnement spécifique** pour les TPE-PME.
- Mieux intégrer la planification écologique dans les **cursus certifiants** à destination des administrateurs et des dirigeants d'entreprises
- Engager une réflexion sur le renforcement de l'**éco-conditionnalité** des aides aux entreprises
- Développer la **communication durable**, veiller à la transparence des allégations climat et lutter contre l'éco-blanchiment

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Accompagner la transition climatique des territoires

- Accompagner les **collectivités** dans l'identification et la mise en œuvre d'actions de transition climatique suffisamment **ambitieuses** (COP régionales, PCAET, SRADDET).
- Améliorer le **suivi** de la transition climatique aux **différentes échelles territoriales** (indicateurs de mise en œuvre des feuilles de route des COP et des PCAET).
- Assurer la décarbonation du **fonctionnement** des collectivités et des missions relevant de leurs **compétences** (suivi notamment via les BEGES).
- Améliorer l'**accompagnement** et l'**incitation financière** des collectivités dans leur décarbonation (pour prioriser les financements favorables à l'atténuation, et mobiliser les aides à l'investissement écologique).



Les **collectivités**, qui s'administrent librement à toutes les échelles, sont des **acteurs clés** de la transition écologique.



Elles définissent des **objectifs stratégiques** en cohérence avec les **objectifs climatiques nationaux** dans leurs documents de planification.



Elles coordonnent l'**ensemble des acteurs** de leur territoire pour mettre en œuvre des **actions ambitieuses et opérationnelles**.



Les **citoyens** ont un rôle clé dans la transition bas carbone.



Près d'un quart des réductions d'émissions d'ici 2030 dépendront de leurs choix de consommation, transport et alimentation.



Cette évolution passera par la **sensibilisation, l'éducation**, la promotion de **modes de vie durables** et une **transition juste et inclusive** pour tous.



CITOYENS Faire de chaque citoyen un acteur de la transition écologique

- Tenir compte des **capacités** de chacun lors dans les politiques environnementales
- Articuler **transition** et **justice sociale**, notamment en ciblant les aides vers les **plus modestes**
- Améliorer le **traitement médiatique** des enjeux environnementaux
- Mobiliser la **communication durable** pour orienter les consommateurs
- Favoriser les démarches de **participation citoyenne**
- Éduquer** à l'environnement et au développement durable dès le plus jeune âge
- S'impliquer à l'**échelle individuelle** pour réduire son empreinte carbone

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Mobiliser les acteurs pour l'aménagement durable des territoires

- Porter une nouvelle vision de l'**aménagement du territoire** à l'échelle nationale
- Accompagner et améliorer l'**intégration des enjeux climatiques** dans les documents d'urbanisme
- Atteindre l'objectif de **zéro artificialisation nette** en 2050
- Soutenir l'**aménagement bas carbone** et **favoriser** le partage de bonnes pratiques
- Favoriser les **démarches d'idéation participatives** et l'**urbanisme culturel**
- Optimiser la **captation naturelle du carbone** à travers l'aménagement du territoire



Un aménagement durable des territoires, comprenant l'atteinte de l'objectif **zéro artificialisation nette**, l'organisation d'**usages bas-carbone** et l'**optimisation de captation du carbone**, est essentiel pour lutter contre le changement climatique.

RECHERCHE

Produire des connaissances et comprendre les changements climatiques et l'atténuation

- Lutter contre la **désinformation climatique** à travers la **communication scientifique**
- Soutenir la **formation** aux enjeux de transition écologique dans l'**enseignement supérieur et la recherche**
- Soutenir la **recherche fondamentale et appliquée** sur l'atténuation du changement climatique
- Intensifier les **recherches incrémentales** sur les **solutions matures** et inventer les **ruptures technologiques** de plus long terme
- Mobiliser les **sciences humaines et sociales** pour activer les leviers de **transformation sociétale** indispensables à la réussite de la transition écologique



La **recherche scientifique** est essentielle pour **comprendre** les changements climatiques et **soutenir** la transition écologique. Elle produit des **connaissances** sur les **solutions** d'atténuation, les **technologies** existantes et émergentes, et les **transformations** sociétales nécessaires pour une transition **juste, sobre et durable**.

FORMATION, EMPLOIS, COMPÉTENCES

Former professionnellement plus de 200 000 personnes par an pour réussir la transition bas-carbone

Susciter des **vocations** et améliorer l'**attractivité** des emplois utiles à la transition écologique

Former professionnellement plus de 200 000 personnes par an aux **métiers utiles** à la transition écologique

Mobiliser et accompagner les **acteurs économiques** dans la formation à la transition bas-carbone



La transition bas-carbone entraînera des **changements** dans l'**emploi** et le **marché du travail**, qu'il faudra accompagner pour limiter les impacts négatifs.



L'**effet net** pourrait être **positif**. Selon la stratégie **emplois** et **compétences**, plus de 200 000 personnes par an, principalement des **techniciens** et **ouvriers**, devront être formés.



Cela nécessite de **mobiliser** toutes les filières, **territorialiser** la stratégie, **soutenir** les TPE et PME, **attirer** vers les emplois liés à la transition et faciliter la formation.



FINANCEMENTS

Une mobilisation des acteurs pour financer une transition juste

L'atteinte des objectifs de la transition écologique nécessitera **+80 Mds€ d'investissements** bruts additionnels par rapport à 2024.

L'Etat mobilisera une **large gamme de politiques publiques** pour assurer une **mobilisation** efficace des financements **privés** et **publics** au service de ces investissements dans une logique de **transition juste**.

Développer la **Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique** (SPAFTE) et donner une **visibilité pluriannuelle** aux acteurs économiques

Mobiliser les **partenariats publics-privés** et des **modes de financement hybride**, dont les CEE, poursuivre le financement de projets bas-carbone, notamment via le **Label bas-carbone**

Utiliser les **recettes de la tarification du carbone** et améliorer la structure relative de taxation des énergies carbonées et décarbonées

Accompagner la **transition bas-carbone des ménages**, notamment des plus modestes, des entreprises et des collectivités

NUMÉRIQUE

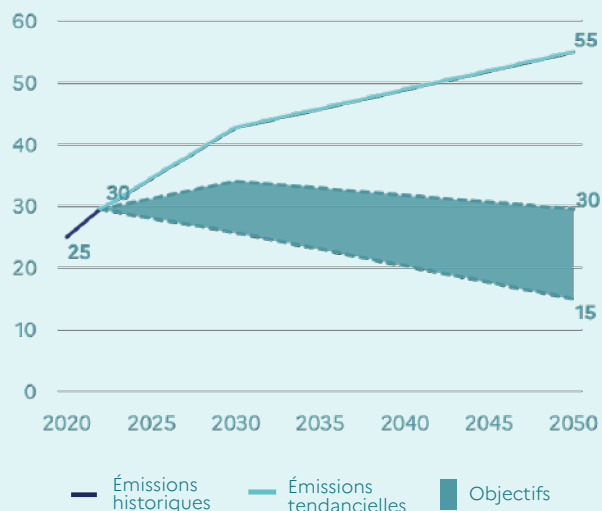
Réduire l'empreinte carbone du numérique

L'empreinte carbone du numérique représente **30 Mt CO₂e en 2022 (4,4 % de l'empreinte nationale)**, en **hausse de 18 % depuis 2020**.

C'est l'un des rares secteurs dont les émissions continuent d'augmenter et pourraient doubler, voire tripler, d'ici 2050 sans action.

La SNBC3 vise à **stabiliser les émissions du numérique** tout en développant la **souveraineté numérique** d'ici 2030-2035 grâce à la **sobriété**, à **l'allongement de la durée de vie** des équipements, à **l'éco-conception** et à la réduction de l'empreinte des données, des réseaux et des centres de données.

Evolution de l'empreinte du secteur numérique (Mt CO₂e)



Quels équipements et usages contribuent le plus à l'empreinte carbone du numérique?

Les émissions des centres de données proviennent à peu près de

80 %

de l'électricité consommée par des centres étrangers pour les usages français



13,6
Mt CO₂e
Centre de données

14,8
Mt CO₂e
Terminaux

1 Mt CO₂e
Réseaux



La phase de **fabrication**, de **distribution** et la **fin de vie** représente

80 %

de l'**empreinte carbone** des équipements numériques

Combien d'électricité consomme le secteur du numérique?

- Le numérique représente **11 % de la consommation d'électricité** en France en 2022. Les centres de données consomment entre 5 et 10 TWh en 2024.
- Si les nouveaux usages poursuivent leur croissance actuelle, la consommation électrique des centres de données pourrait atteindre jusqu'à **100 TWh en 2050**.

La SNBC 3 établit une **cible indicative** de consommation des centres de données visant à ne pas **concurrencer** les autres leviers d'électrification.

40 TWh
en 2050



Les objectifs de réduction de l'empreinte carbone du numérique



Stabiliser et réduire les émissions du numérique

D'ici 2050, l'empreinte carbone du numérique pourrait rester stable ou diminuer de moitié par rapport à 2022, selon l'évolution mondiale du secteur.

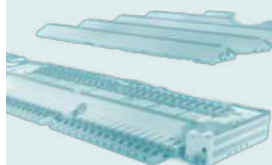
Cela reviendrait à une division par deux à trois des émissions par rapport à la trajectoire tendancielle actuelle, avec une stabilisation attendue dès 2030.



Maîtriser la consommation électrique des centres de données

L'objectif est de contenir la consommation des centres de données à 40 TWh d'ici 2050, afin de ne pas freiner le développement d'autres usages de l'électricité.

Si cette limite était dépassée, il faudrait renforcer les efforts de sobriété dans d'autres secteurs.



Augmenter l'efficacité énergétique des centres de données

Atteindre un indicateur d'efficacité énergétique (PUE) moyen de 1,2 à 1,4 selon les centres de données en 2030.



Contenir le parc de terminaux actifs à son niveau actuel

Ne pas augmenter le nombre d'appareils numériques utilisés (smartphones, ordinateurs, tablettes, etc.)

Limiter la croissance des objets connectés d'ici 2030



Augmenter la durée de vie moyenne des terminaux de 2 ans d'ici 2030.

Réduire l'empreinte carbone du numérique, c'est aussi...

Préserver les ressources minérales

Allonger la durée de vie des terminaux et développer le réemploi, c'est réduire d'autant l'extraction des métaux critiques nécessaires à leur fabrication.

Sécuriser l'approvisionnement électrique

Maîtriser la consommation des centres de données, c'est préserver la capacité du réseau pour l'électrification des transports, de l'industrie et du chauffage.

IMPACTS, BOUCLAGES

IMPACTS ÉCONOMIQUES

de la transition bas-carbone

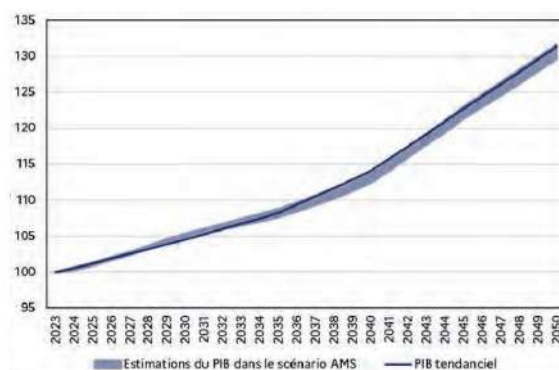
L'impact économique de la transition bas-carbone reste **limité**, surtout par rapport au coût de l'inaction climatique, qui pourrait **réduire le PIB de 8,5 points d'ici 2050**, et que celui d'autres chocs économiques potentiels.

La **décarbonation** nécessitera

80 Mds€ par an

d'investissements supplémentaires d'ici 2030 (par rapport à 2024)

Estimations haute et basse du PIB dans le scénario AMS (par rapport au PIB tendanciel, base 100 en 2023)



La **transition bas-carbone** demandera d'importants investissements, mais une grande partie sera rentable pour les ménages.

L'État veillera à rendre ces **investissements** plus abordables et profitables, notamment grâce à des **dispositifs de soutien** pour les ménages les plus modestes.

La transition bas-carbone apporte de nombreux **avantages pour tous**, comme la réduction de la pollution de l'air et l'amélioration de la santé, tout en ayant un impact positif sur l'activité économique.

Elle pourrait aussi favoriser la **création d'emplois**.



Quel impact de la transition bas-carbone sur la facture des ménages?

La transition bas-carbone pourrait **réduire la facture d'énergie des ménages** par rapport au scénario tendanciel.

La facture des ménages baisse légèrement en 2030 par rapport au scénario "Avec mesures existantes" et 2023. L'écart s'accroît à long terme grâce à l'**amélioration de l'efficacité énergétique** prévue par la SNB.

En outre, la **décarbonation** et les **mesures d'accompagnement** des ménages les plus modestes permettront de les **protéger des hausses des prix des énergies fossiles**.



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

de la SNBC 3

Conformément au code de l'environnement, la SNBC 3 a fait l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES).

Celle-ci conclut à des **effets globalement positifs ou neutres sur l'environnement**, tout en identifiant plusieurs points de vigilance.



Les points de vigilance identifiés sont :

- Hausse des besoins en **métaux et matériaux critiques** pour les technologies bas-carbone.
- Pressions potentielles locales sur la **ressource en eau**, notamment liées à certaines filières industrielles et au captage-stockage du carbone.
- Concurrence accrue sur les **usages des sols** (biomasse, infrastructures, puits de carbone).
- Risques d'impacts locaux sur la **biodiversité** liés au développement des énergies renouvelables et de la biomasse.
- Augmentation de certains **flux de déchets** (batteries, panneaux photovoltaïques, éoliennes, bornes de recharge), nécessitant le développement de filières de réemploi et de recyclage.

Préserver et restaurer la **biodiversité** et les services écosystémiques

Limiter les **risques technologiques**

Préserver et améliorer le cadre de vie et la **santé publique**

Lutter contre la pollution de l'air extérieur et intérieur

Prévenir et gérer les **déchets**



Réduire les **émissions** territoriales et les émissions importées de **GES**

Préserver la ressource en **eau**

Préserver les sols et assurer une **gestion équilibrée de l'espace**

Limitier l'épuisement des **ressources minérales** et développer l'économie circulaire

Renforcer la résilience des territoires au changement climatique et limiter les **risques naturels**

BOUCLAGES

ATTEINDRE NOS OBJECTIFS D'ÉLECTRIFICATION ET PRODUIRE SUFFISAMMENT D'ÉLECTRICITÉ

Pour atteindre nos objectifs de décarbonation, nous devons **électrifier de nombreux des usages.**

La demande devrait fortement croître pour accompagner la décarbonation, portée par l'électrification des transports, du bâtiment et de l'industrie, la réindustrialisation, les nouveaux usages numériques et la production d'hydrogène bas carbone.

L'évaluation des besoins futurs en électricité vise à **garantir un approvisionnement sûr en électricité décarbonée grâce au développement du nucléaire et des renouvelables.**

Pour **maintenir l'équilibre du système**, il faudra anticiper les délais de construction, renforcer la flexibilité du réseau et développer le pilotage de la demande, notamment via la recharge contrôlée des véhicules électriques et la gestion énergétique des bâtiments.

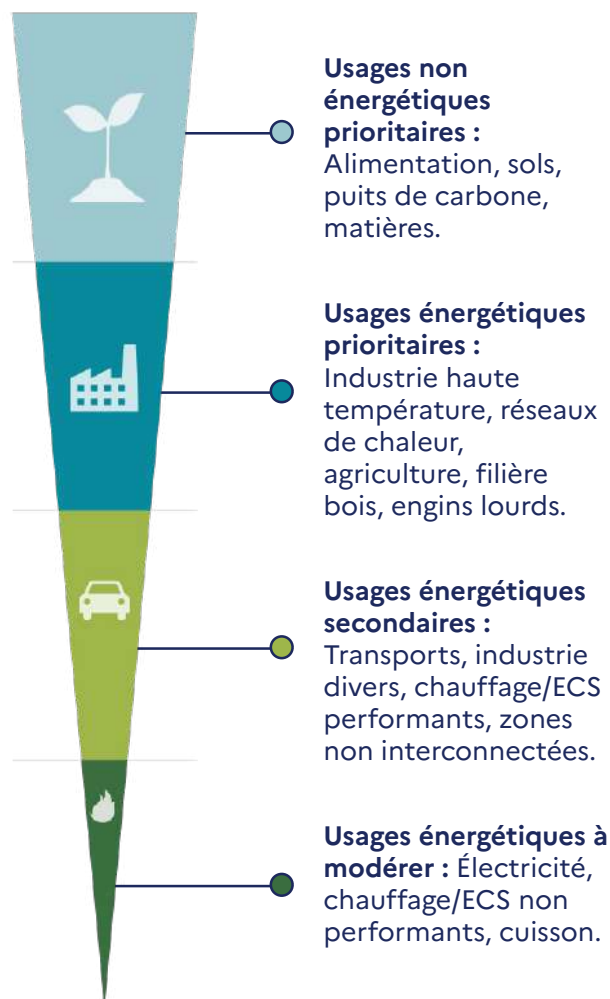
MOBILISER LA BIOMASSE POUR RÉPONDRE À NOS BESOINS DE DÉCARBONATION SANS REMETTRE EN CAUSE LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ALIMENTATION ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SNBC 3 vise à **équilibrer consommation et production de biomasse énergétique** (bois énergie, biogaz, biocarburants). En 2030, la demande pourrait dépasser l'offre disponible sur le territoire national, surtout pour les biocarburants, avant de se stabiliser d'ici 2050 grâce à la **modération de la consommation et à une meilleure mobilisation des ressources.**

La demande en **biocarburants** augmentera fortement d'ici 2030, nécessitant temporairement des importations avant un quasi-équilibre en 2050 grâce à l'électrification et à une production accrue pour l'aviation et le fret lourd.

Le **biométhane** devra prendre le relai du gaz fossile, avec d'autres gaz bas-carbone en 2050, ce qui implique de réduire fortement la consommation de gaz et de mobiliser la biomasse agricole.

La **biomasse solide**, sous forme de plaquettes, de produits connexes de scierie et déchets de bois pour un usage en combustion, restera sous tension à court terme, mais sera progressivement orientée vers les usages matériaux à long terme.



Conception éditoriale et graphique : Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.

Photos : © Arnaud Bouissou / Terra ; © Thierry Degen / Terra ; © Laurent Mignaux / Terra ; © Adobe Stock ; © Manuel Bouquet / Terra ; © Jef Bonifacio / Terra ; © Arnaud Maitrepierre ; © Juliette Pavy ; © Sylvain Giguet / Terra ; © Paul Lemaire ; © Damien Carles / Terra ; © Stephanos Mangriotis / Popsu ; © Christophe Cazeau / Terra ; © Bernard Suard / Terra ; © Damien Valente / Terra

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*